

Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires :

Clinique Vétérinaire LE CARRE VETERINAIRE 129 rue d'Abbeville 80000 AMIENS

Les présentes conditions sont consultables dans notre salle d'attente. Elles peuvent vous être remises sous un format papier sur demande ou téléchargeables à l'adresse suivante : <https://carrevet.fr/>

Tout acte effectué au sein de notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1- Appellation de l'établissement de soins :

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires.

Adresse : Clinique Vétérinaire Carré Vétérinaire , SCP Le Carré Vétérinaire, 129 rue d'Abbeville 80000 Amiens,
Téléphone : 03.22.66.28.99
Adresse mail : cabinet.bove@orange.fr

2- Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public :

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 et le samedi de 7h30 à 17h00.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous aux mêmes horaires.

3- Personnel affecté aux soins des animaux :

Vétérinaires :

- Docteur Vétérinaire Philippe BOVE, diplômé de l'Ecole Vétérinaire de Lyon, vétérinaire associé, pour les animaux de compagnie et les animaux de rente,
- Docteur Vétérinaire Michaël DIDIER, diplômé de l'Ecole Vétérinaire de Liège , vétérinaire associé, pour les animaux de compagnie et les animaux de rente,
- Docteur vétérinaire Christelle FERREZ, diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Lyon, vétérinaire associée, pour les animaux de compagnie.

Auxiliaires vétérinaires :

- Mme Nathalie BOVE, auxiliaire spécialisée vétérinaire niveau V,
- Mme Emilie ROY, auxiliaire vétérinaire qualifiée niveau IV,

- Mme Laura NOEL, auxiliaire spécialisée vétérinaire niveau V,
- Mme Emilie Lefebvre, auxiliaire spécialisée vétérinaire niveau V,
- Mme Cécile TOUPET, auxiliaire spécialisée vétérinaire niveau V,
- Mme Jeanne Mambourg, apprentie en contrat de qualification.

4- Prestations effectuées au sein de la clinique :

- Consultations de médecine générale, médecine interne, dermatologie, ophtalmologie, orthopédie
...

- Chirurgies de convenance, chirurgie générale et des tissus mous,

- Chirurgie orthopédique.

- Analyses sanguines et autres : analyses sanguines effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Idexx Catalyst Dx , Idexx Procyte Dx, Idexx Snapshot Dx, Idexx Sedivue Dx, Idexx Coag Dx, Idexx Vetlab UA, Virbac Speed reader . Les autres analyses peuvent être effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur (notamment le laboratoire Idexx) avec l'accord du propriétaire.

- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie, de l'âge de l'animal et de l'état de l'animal.

* Anesthésie flash : Propofol ou Isoflurane (masque ou cage).

* Tranquillisation poussée : Médétomédine

* Anesthésie fixe : prémédication Bupaq ou Acépromazine, induction Propofol puis relais gazeux Isoflurane (Minerve Alpha 100, Jun Air Compressor et concentrateur d'Oxygène).

* Anesthésie fixe : Zolétamine-Tilazépam ou Diazépam-Kétamine chez les chats.

Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie-capnographie Mindray iPM 12 Vet.

- Imagerie médicale :

* Radiographies : Intech's Veterinary Digital DR System. Les radiographies sont transmises sur demande par mail au client.

* Echographie, doppler, doppler couleur Esaote Veterinary Mylab Seven Vet.

* Electrocardiographie

* Tensiométrie par oscillométrie PETMAP Graphic II

* Ophtalmologie : Ophtalmoscopes HEINES Direct Indirect EN200, Tensiomètre oculaire Icare Tonovet Plus.

- Gestion de la douleur : Asalaser M-Vet.

- Délivrance de médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.

- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments physiologiques ou diététiques à objectifs spécifiques.

5- Surveillance des animaux hospitalisés :

Les animaux hospitalisés reçoivent une surveillance régulière et adaptée à leur état. En journée, les vétérinaires et les auxiliaires spécialisées vétérinaires sont chargées de la surveillance des animaux hospitalisés. Ces dernières vérifient le bon déroulement des traitements, des perfusions, signalent au vétérinaire en charge de l'animal tout changement de son état clinique, surveillent le réveil des animaux anesthésiés, etc. La nuit, le vétérinaire d'astreinte prend le relais, adapte la fréquence des passages à l'évolution des cas et peut exercer une surveillance rapprochée des cas qui le nécessitent. De plus, en dehors des heures d'ouverture de la clinique, une surveillance audio/visio est également présente dans les chenils.

6- Permanence et continuité des soins :

Un tour de garde est organisé avec le DV NEEL Eric situé Boulevard Beauvillé à Amiens. En général, il effectue l'astreinte du mercredi soir et du jeudi soir et 1 week-end sur 4. Un planning est établi pour l'année. Concernant notre structure, les urgences sont assurées sur appel téléphonique, après filtrage des appels par la plateforme de régulation téléphonique ALVETIS. Les vétérinaires de la structure assurent alors à tour de rôle, durant les heures de fermeture de la clinique, la continuité et la permanence des soins aux animaux qui nous sont habituellement confiés.

7- Espèces traitées :

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées par notre établissement sont les suivantes :

Chien, chat, NAC (furets, rongeurs, oiseaux, lagomorphes), bovins et animaux de basse-cour.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non cités.

Une liste des vétérinaires à même de leur donner des soins, gérée par le SNVEL, est disponible 24/24 à l'adresse suivante : <http://pagevet.fr>.

8- Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client.

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cadre d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention physiques ou chimiques pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9- Contrats de soins, conditions particulières.

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document pourra donner lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client, si nécessaire, les informations utiles à l'obtention de son consentement éclairé.

10- Décès de l'animal.

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la société ESTHIMA, située à Beauvois en Cambresis, la crémation plurielle ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11- Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12- Admission des animaux errants.

A défaut de connaître le détenteur de l'animal présenté par un tiers à la clinique, le vétérinaire se conformera à la législation en vigueur. En dehors de soulager la souffrance animale, le vétérinaire dirigera la tierce personne vers la mairie qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

13- Conditions tarifaires.

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et consultables à l'adresse suivante : <https://carrevet.fr/> . L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs à l'accueil.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales etc et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14- Modalités de règlement.

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client par carte bancaire ou en espèces.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon les modalités convenues préalablement entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments ou de produits non soumis à prescription non entamés, non ouverts et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments conservés au froid ne peuvent être repris. Les médicaments, même non entamés, ne peuvent être repris.

Pénalités de retard : selon le taux d'intérêt en vigueur au jour d'exigibilité de la facture en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

La clinique se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15- Litiges.

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au
CROV Hauts-de-France, 6 Boulevard de Belfort CS 73 902 80039 AMIENS Cedex
03 22 72 66 74

16- Responsabilités Civile Professionnelle.

En cas de litige sur la qualité de notre pratique, notre Responsabilité Civile Professionnelle est assurée par :

CIC 9 Rue Delambre 80000 Amiens.

17- Loi « informatique et libertés », secret professionnel.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf selon les conditions prévues par la loi.

Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de la clinique.

18- Médiateur de la consommation.

Conformément à l'article L.152-1 du Code de la Consommation, en cas de litiges de la consommation, vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons.